

**FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
DES ARTISANS ET CONJOINTS NON SALARIES**

STAGES TECHNIQUES

FAF CEA

(Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales)

Contact :

SECTEUR	ADRESSE
BATIMENT	FAF CEA 14 rue Beffroy 92200 NEUILLY SUR SEINE Tél : 01 41 43 15 30 Fax : 01 41 43 15 63
ALIMENTATION Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, boucherie, charcuterie, vente de plats cuisinés à emporter	
FABRICATION ET SERVICES Automobile - Coiffure - Esthétique - Ameublement - Transports - Electronique et Pesage - Artisanat rural - Bijouterie et Joaillerie - Orfèvrerie et Horlogerie - Prothèses dentaires - Entretien des textiles - Habillement - Métiers d'Art - Métiers graphiques - Photographiques - Fleuristes - Métiers divers de l'artisanat de production et des services	

Nature des formations prises en charge : stages techniques, stages professionnels, permis de conduire, formations diplômantes et qualifiantes.

Dépenses prises en charge :

Frais pédagogiques (dans une double limite : durée et coût pédagogique plafonnés)

Frais annexes : Transport, hébergement et déjeuner (dans la limite des plafonds en vigueur)

Observations : Les demandes de financement sont à présenter avant le début du stage envisagé.

NB : les stages pris en charge par le FAFCEA ne peuvent pas bénéficier d'un cofinancement de la part du Conseil de la Formation des Chambres Régionales de Métiers et de l'Artisanat.

**FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
DES ARTISANS ET CONJOINTS NON SALARIES**

STAGES NON TECHNIQUES

**Conseil de la Formation des Chambres Régionales
de Métiers et de l'Artisanat**

Contact :

CMA MANCHE

6 rue Milon - BP 139
50200 COUTANCES

Tél. : 02.33.76.62.62

CRMA BASSE-NORMANDIE

10-14 rue C Bloch – BP 15205
14074 CAEN Cedex 5

Tél. : 02.31.95.42.00

Formations prises en charge : stages de gestion, management, ressources humaines, informatique et Internet, commercialisation, langues.

Frais annexes : exclus

Observations : Les demandes de financement sont à présenter avant le début du stage envisagé.

NB : Les stages pris en charge par le Conseil de la Formation ne peuvent pas bénéficier d'un cofinancement de la part du FAF CEA.